

## Protocole sanitaire d'accès à la piscine pour les adhérents de l'Aquatic Club

Ce document a été réalisé sur la base des recommandations de l'Agence Régionale de Santé en date du 05/06/2020 et du protocole mis en place par le Cercle Sportif Stanislas.

### PREAMBUL



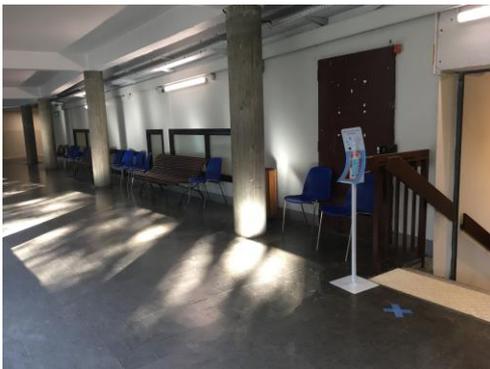
Le port du masque s'applique dans tout l'espace du Collège Stanislas jusqu'à votre cabine. Des informations rappelant les gestes barrières à appliquer sont affichés à l'entrée de la piscine ainsi que le marquage au sol afin de respecter la distanciation physique. La configuration des locaux ainsi que l'organisation de nos activités nous obligent la mise en place d'un protocole adapté.



### PARCOURS

#### Arrivée :

- Des chaises ont été mises en place dans la rotonde avant le sas d'entrée. Ces chaises sont placées avec une distanciation de 1m. Prévoir des claquettes pour aller jusqu'à l'espace piscine.
- Avant la descente vers le sas d'entrée, un distributeur de gel hydro-alcoolique est à votre disposition.
- Le maintien du masque est obligatoire.
- 10 personnes maximum dans le sas d'entrée.



### Entrée des vestiaires :

- A l'entrée des vestiaires, un flacon de produit bactéricide ainsi qu'un rouleau de sopalin sont à votre disposition.
- Chacun pourra s'en servir pour désinfecter sa cabine et poignées, s'il le souhaite.

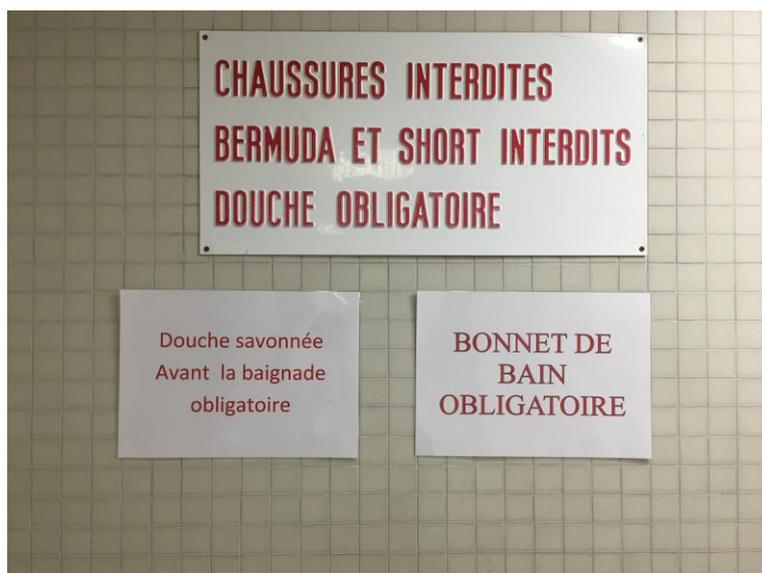
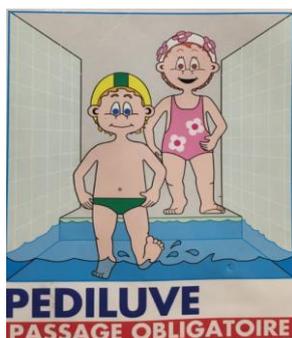


### Cabines individuelles :

- Il est conseillé de n'utiliser qu'une cabine par famille.
- Mettre les vêtements dans un sac. (Prévoir un sac assez grand en hiver pour contenir vos manteaux.). Les cabines doivent rester vides.
- Le sac est déposé en bord de bassin.
- En quittant la cabine, le masque est à enlever.
- Des poubelles sont à disposition pour jeter le sopalin utilisé.

### Douches :

- Il est impératif de prendre une douche savonnée avant de rentrer dans l'espace piscine.
- L'espace étant restreint, merci de ne pas rester longtemps sous la douche.
- Le port du bonnet de bain est obligatoire.



### **Accueil dans le bassin :**

Les procédures de suivi des personnes demandées dans le cadre des directives sanitaires sont TRES strictes. Nous sommes tenus de nous y conformer (sous peine de fermeture en cas de non-respect). Nous vous demandons impérativement de respecter la procédure.

### **Activité Bébés Nageurs et Famille Loisirs**

- Se présenter auprès de la secrétaire.
- Elle note la présence des adhérents.
- Elle contrôle la température des parents.
- Elle vérifie que chaque adulte porte bien le bracelet correspondant au créneau sur lequel la famille est inscrite. Elle a habilitation à refuser l'accès à tout adulte qui ne porterait pas ce bracelet.
- Cette liste sera demandée par les organismes sanitaires si une personne venait à être déclarée positive au Covid-19.

### **Autres activités**

- La personne en charge de l'activité fera le pointage et notera les présences. Elle veillera au respect des horaires.

### **Dans le bassin :**

Une distance minimale de 1m tout autour de la famille doit être respectée.

### **Sortie du bassin :**

Le respect des horaires de sortie du bassin est fondamental dans le cadre du suivi des présences demandé. Un chevauchement des créneaux vous permet de voir les adhérents du créneau suivant arriver et de vous préparer tranquillement à la sortie. En cas de dépassement régulier, pour le bien de tous, l'association sera contrainte de suspendre l'adhésion de la personne.

### **Douches :**



Il est préconisé de prendre une douche légère de rinçage plutôt que de se savonner.

### **Cabines individuelles et sortie :**

- Le produit désinfectant et le sopalin sont à votre disposition.
- Le port du masque est obligatoire à la sortie des cabines individuelles.
- Les sèche-cheveux sont condamnés par mesure sanitaire.
- Ne stagnez pas dans le sas d'entrée pour vous rechauffer. Il est préférable de vous rechauffer dans la rotonde après le sas d'entrée

Le respect de ce protocole et des mesures indiquées permettra à chacun de venir pratiquer son activité sereinement.

Ce protocole peut être amené à évoluer en fonction des nouvelles recommandations de l'Agence Régionale de Santé.

Mise à jour : 03/09/2020